

**INTITULE DU COURS** : Le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle : Du Classicisme au siècle des Lumières

**Type** : CM

**Volume horaire** : 10 H

**UE de rattachement** : ROMAN

**Niveau du cours**: LICENCE 2

**Département** : LM - COM

**Nom de l'enseignant** : GBAKA YORO HONORE

**Grade** : Maître Assistant

**Contact téléphonique** : 57051368

**Email** :

## Le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle : Du Classicisme au siècle des Lumières

### A- LE CLASSICISME

#### INTRODUCTION

En règle générale, les historiens littéraires situent les extrémités du classicisme entre 1660 et 1685. Cette expression recouvre aussi bien une tendance artistique que littéraire. On ne peut parler, en réalité, de mouvement littéraire à partir du moment où il n'y a ni « école », ni texte fondateur, ni chef de file ou tout auteur se revendiquant comme tel. Le mot « Classicisme » naît en 1825, en réaction contre le terme de « Romantisme ». Le substantif « classicisme » dérive de l'adjectif *classique* dont le premier sens est un legs du latin *classicus* qui signifie « de premier ordre » ou encore « excellent, remarquable ». On appellera donc classique toute œuvre digne d'admiration, d'imitation ; c'est cet usage du mot qui vaudra jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1680, Richelieu approuve une définition selon laquelle « classique » est « ce qui est digne d'être enseigné dans les classes » c'est-à-dire, pour l'époque, les auteurs de l'Antiquité ; et plus tard ceux qui appartiennent au patrimoine national ou universel, on y retrouve les grands noms du XVII<sup>e</sup> siècle : Corneille, La Fontaine, Racine.... (**Racine, La Bruyère, Corneille, Boileau, La Fontaine, Molière**). La définition de Sainte-Beuve vient confirmer cette dernière acception dans son article « Qu'est-ce qu'un classique » paru en 1850 :

**« Un vrai classique, comme j'aimerais à l'entendre définir, c'est un auteur qui a enrichi l'esprit humain, qui en a réellement augmenté le trésor, qui lui a fait faire un pas de plus, qui a découvert une vérité morale non équivoque (...) ; qui a parlé à tous dans un style à lui et qui se trouve aussi celui de tout le monde, dans un style nouveau sans néologisme, nouveau et antique, aisément contemporain de tous les âges ».**

#### I- Les origines du classicisme

##### a) L'inspiration humaniste

Le classicisme fait siennes de nombreuses valeurs humanistes et en établit un continuum. Le retour aux modèles littéraires antiques, le combat pour une langue nationale et le désir de légiférer en matière de création, le souhait de définir les contours d'une sagesse faite de mesure et d'équilibre, les débats religieux nés avec la Réforme et la Contre-Réforme consécutive au Concile de Trente (1545-1563) sont sinon autant de points de similitude du moins une perméabilité entre les deux grands courants. « L'honnête homme », figure

emblématique de l'idéal classique, ressemble par bien d'aspects au modèle de l'humaniste de la Renaissance.

b) Entre spiritualité et philosophie

Les sources du classicisme se trouvent essentiellement dans l'évolution de la pensée. Les conséquences de la Contre-Réforme (limitée à tort à son influence sur le Baroque) vont complexifier au XVIIe siècle la spiritualité catholique, d'où des valeurs d'ordre en matière morale, sociale et politique. Ainsi les thèmes de l'humilité et de la persécution du moi, consubstantiel à l'esprit classique, sont à mettre au compte du conflit entre jésuites humanistes chrétiens, animés d'une morale souple (Saints François de Sales ou Bossuet), les jansénistes menés par Antoine Arnauld que suivent Pascal, Racine, La Rochefoucauld, et enfin les quiétistes (**le quiétisme : cheminement vers Dieu, un désir continu de « présence à Dieu », état passif et confiant dans la présence de Dieu**) représentants d'un courant mystique défendu par Madame Guyon et Fénelon.

Par ailleurs, émerge le type de l'homme de cour qui souhaite s'affranchir du dogme religieux, donnant ainsi naissance à la figure du *libertin*, mondain sceptique ou épicurien qui se réclame de la nature plus que de Dieu. Le libertinage transparaîtra dans les œuvres de plusieurs auteurs de l'époque : Cyrano de Bergerac (**dont la vie inspira la pièce d'Edmond Rostand intitulée *Cyrano de Bergerac***), Charles Sorel, Molière, La Fontaine... Le développement du carthésianisme provoque également une rupture avec la rigidité de l'ordre chrétien. En faisant la promotion de la raison, Descartes récuse la culture antique et revendique des règles de rigueur méthodique.

c) L'obsession de la loi

Une fièvre de codification s'empare du XVIIe siècle, s'inspirant de l'exemple d'Aristote (**auteur de la *Poétique*, 334 av JC**), ou des tentatives de la Pléiade, Malherbe, poète officiel d'Henri IV, définit dans ses *Commentaires sur Desportes* (1627) ou ses *Odes*, une poésie respectueuse des règles. Dans *Remarques sur la langue française* de Vaugelas on découvre la préparation des futures grammaires, comme celle de Richelieu (1680) ou celle de Furetière (1690). Cette passion législative du goût littéraire sera plus prégnante dans le théâtre. La création de l'Académie française (1635) va dans le sens de cette réglementation de

la vie culturelle dont l'illustration la plus aboutie sera l'ouvrage de Boileau, *L'Art poétique* (1674) qui constitue le bréviaire de l'art classique.

## II- La doctrine classique

### a) L'Ordre classique

**Plaire et instruire** : Depuis Aristote, les théoriciens confèrent à l'œuvre littéraire une fonction esthétique et morale. Racine affirme, dans la préface de *Bérénice*, que la fonction de plaire prime les autres exigences :

**« La principale règle est de plaire et de toucher. Toutes les autres ne sont faites que pour parvenir à cette première ».**

La Fontaine, dans la préface des Fables, reprend l'injonction :

**« On ne considère en France que ce qui plaît : c'est la grande règle, et, pour ainsi dire, la seule »**

La valeur d'édification, d'instruction fait dyptique avec celle du plaisir, c'est ce qu'énonce La Fontaine par ces termes :

**« Une morale nue apporte de l'ennui ;**

**Le conte fait passer le précepte avec lui.**

**En ces sortes de feintes il faut instruire et plaire,**

**Et conter pour conter me semble peu d'affaire ».**

**Suivre la nature** : Aristote et Horace en sont les inspirateurs, le premier avec sa théorie de la *mimesis* (tout art est une imitation), le second avec son précepte *ut pictura poesis* « la poésie est comme une peinture ». Imiter la nature ne signifie pas chercher le réalisme, mais respecter dans le style et dans les sujets une juste mesure conforme à la qualité suprême du « naturel ». Molière écrit dans la *Critique de L'Ecole des femmes* « **Lorsque vous peignez**

**des hommes, il faut peindre d'après nature** » (sc. 6). Boileau, en ce qui le concerne, affirme : « **Jamais de la nature il ne faut s'écarter** » in *Art poétique*.

**Respecter le bon goût** : Pascal reformule la règle édictée par Horace *nihil nimis* « rien de trop » qui explique l'équilibre de l'œuvre réussie, le philosophe écrit dans ses *Pensées* :

**« Il faut se renfermer, le plus qu'il est possible, dans le simple naturel, ne pas faire grand ce qui est petit, ni petit ce qui est grand. Ce n'est pas assez qu'une chose soit belle, il faut qu'elle soit propre au sujet, qu'il n'y ait ni rien de trop ni rien de manque ».**

b) Les règles

**La vraisemblance** : Aristote enseigne que le créateur doit inventer en ayant le souci de ne pas heurter le bon sens (le sens commun) du public. A la vérité choquante, il préférera l'artifice vraisemblable. Il doit donc « arranger » la nature, la repenser pour lui donner une allure conforme à la mesure. Ainsi le poète possède toute la latitude d' « embellir les actions historiques par des inventions vraisemblables » (Corneille in *Discours sur la tragédie*).

**Les bienséances** : Elles peuvent être interne (refus des excès ou des incohérences psychologiques) ou externe (interdiction de montrer des scènes contraires aux bonnes mœurs ou à la décence, d'utiliser un langage déplacé ou vulgaire, d'exprimer des sentiments extrêmes ou outranciers). Rapin résume ainsi ces devoirs : « **Tout ce qui est contre les règles du temps, des mœurs, du sentiment, de l'expression est contraire à la bienséance** » in *Réflexions sur la « poétique »* (1674).

**Les unités** : on connaît le célèbre distique de Boileau : « **Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli/Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli** ». in *Art poétique*.

Au nom de la vraisemblance et de l'illusion théâtrale, on ne peut déplacer les personnages en divers lieux (unité de lieu), ou étirer l'action sur une durée exagérée (unité de temps). Plus subtile est la troisième « règle », celle de l'unité d'action qui reprend un principe d'Aristote imposant le refus à la fois de la dispersion du sujet et du mélange des tons.

### III- Les grands auteurs classiques

- **Théâtre : Pierre Corneille** exalte l'héroïsme de ses personnages qui font passer leur devoir avant leur passion (*Le Cid*, 1636). **Molière** cherche à plaire et instruire, il fait rire en dénonçant les travers de son époque avec les *Précieuses ridicules* (1659), *Tartuffe* (1664), *Don Juan* (1665) et le *Bourgeois gentilhomme* (1671). **Jean Racine** quant à lui, emprunte ses sujets à la mythologie grecque ou à l'histoire ancienne. Ses personnages, pris dans un mécanisme tragique implacable, sont dévorés par les passions : *Andromaque* (1667), *Britannicus* (1669), *Phèdre* (1677).
- **Fable** : Jean de la Fontaine renouvelle le genre antique de la fable.
- **Portrait et maxime** : *Les Maximes* (1665) du duc de **La Rochefoucauld** certes sa vision pessimiste de l'humanité mais s'inspirent aussi des jeux littéraires inventés dans les salons précieux. Ses maximes ironiques et brillantes surprennent, voire provoquent : « si nous n'avions pas tant de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer chez les autres » (maxime 31) ; *Les Caractères* (1688) de **Jean de La Bruyère** sont composés de portraits satiriques qui critiquent la société et inventorient les défauts des hommes : l'hypocrisie (Onuphre), la distraction (Ménalque)...
- **Roman** : *La Princesse de Clèves* (1678) de **Madame de La Fayette** exalte une morale du renoncement.
- **Lettre** : La correspondance de Madame de Sévigné avec sa fille, Madame de Grignan, forme un ensemble de plus de mille lettres au style naturel et spontané.
- **Essai philosophique et sermon** : *Le Discours de la méthode* (1637) de **René Descartes** est un essai qui donne naissance au cartésianisme. Les *Pensées* de **Blaise Pascal** (1670) sont un recueil inachevé recomposé par ses descendants. Cette apologie de la religion chrétienne démontre la puissance argumentative du langage qui associe l'esprit de géométrie (la démonstration raisonnée) à l'esprit de finesse (la force persuasive). Les *Sermons* et surtout *Les oraisons funèbres* (1689) de **Jacques-**

**Bénigne Bossuet**, évêque et prédicateur, prononcés devant la cour de Louis XIV suscitent l'émotion et l'admiration.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- a) Henri Peyre, *Qu'est-ce que le classicisme ?*, Nizet, 1965.
- b) Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*,

## **B- Le XVIII<sup>e</sup> siècle ou Le siècle des Lumières**

### **Introduction**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle doit être perçu comme une période de rigueur intellectuelle absolue. C'est le siècle de la philosophie et il faut entendre par philosophie l'indépendance de la raison individuelle et l'incrédulité. L'époque met en avant la science c'est-à-dire non seulement les mathématiques et les sciences de la nature, mais surtout une méthode qui consiste à ne donner d'importance qu'aux faits. Elle valorise le cosmopolitisme, c'est-à-dire que la pensée française ne se contente pas d'elle-même, mais emprunte à l'étranger et rayonne sur l'étranger. Par ailleurs, dans ce moment de lutte, les philosophes s'attachent à conquérir l'opinion pour ruiner la monarchie, l'aristocratie et l'Eglise.

### **I- Définition et origine des Lumières**

#### a) Définition du mot

Le terme *lumières* est repris au lexique religieux à partir du latin *lumen*, éclat divin, et *luminaria*, flambeau. Le mot entre dans la langue française au XII<sup>e</sup> siècle et prend vite un sens figuré : « ce qui éclaire et guide l'esprit, ce qui rend visible les obscurités » Littré. Le dictionnaire Robert définit Les Lumières comme « la capacité intellectuelle naturelle ou acquise » puis fait cette précision « C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que cet emploi eut sa plus grande vogue, et on ne l'utilise plus guère que par allusion à cette époque ».

#### b) Origine du mouvement

Ce mouvement européen du XVIII<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans la continuité des réflexions des philosophes du XVII<sup>e</sup>. Le cartésianisme est l'une des origines du mouvement européen des Lumières. René Descartes, plaçant la raison individuelle au centre de son système de

pensée, refuse de reconnaître l'autorité des Anciens et pose les premiers jalons du développement de l'esprit critique.

La métaphore des Lumières désigne la raison et les connaissances scientifiques et culturelles qui viennent éclairer le monde en chassant l'obscurantisme, l'inégalité sociale, l'esclavage et la torture. Ces principes inspirent la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789). Les échanges d'idées sont favorisés par de nombreux lieux de rencontres : les salons animés par des femmes comme Mme du Deffand ou Mme d'Épinay, protectrice de Jean-Jacques Rousseau ; les cafés, où l'on déguste la « liqueur noire » importée des Antilles (le café), et les clubs où se retrouvent les membres d'une corporation. Les intellectuels européens correspondent également. Ils créent la République des Lettres et permettent au public français de découvrir ainsi les auteurs étrangers comme William Shakespeare...

## II- Les idéaux des Lumières

- **La Liberté** : « l'homme est né libre » écrit **Jean-Jacques Rousseau** dans le *Contrat social* (1762). Tous les philosophes dénoncent le despotisme et l'esclavage. Ils le font par des essais théoriques (**Montesquieu**, *De l'esclavage des Nègres*, 1748) ou par des œuvres littéraires (les contes philosophiques de **Voltaire** comme *Micromégas* en 1752 ou *Candide ou l'optimisme* en 1759). Cette liberté s'applique également aux mœurs. Aussi les œuvres d'inspiration libertine se multiplient-elles (**Choderlos Laclos**, *Les Liaisons dangereuses* en 1782 ; **Sade**, *Justine ou les malheurs de la vertu* en 1791)
- **L'Égalité** : Ce mot implique l'abolition des privilèges et dénonce les fondements de la monarchie : « aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander ». **Marivaux** dans *L'Île des esclaves* (1725), **Jean-Jacques Rousseau** avec *le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1749), **Beaumarchais** avec *Le Mariage de Figaro* (1784) posent notamment les premiers jalons de cette notion d'égalité.
- **La Fraternité** : Ce mot suppose tolérance et respect de l'autre. **Montesquieu** avec les *Lettres persanes* (1721), **Voltaire** dans *Micromégas* (1752) donnent des leçons de relativisme. **Denis Diderot**

avec *La Religieuse* (1760) et **Voltaire** avec *Traité sur la tolérance* (1763) dénoncent l'intolérance cléricale, la superstition et le fanatisme religieux.

- **Le bonheur** : Le bonheur de l'homme est au centre des réflexions des philosophes. Certains pensent que seul le progrès peut améliorer la condition humaine ; on le voit avec **Voltaire** dans *Le Mondain* (1736) ; d'autres estiment que c'est la civilisation qui l'a corrompu (**Jean-Jacques Rousseau**, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1754 ; **Bernardin de Saint-Pierre**, *Paul et Virginie*, 1787).